

Image not found or type unknown



Comment obliger Air France à vendre un aller simple en Nouvelle -

Par **jacques22**, le **18/01/2016** à **11:14**

Bonjour,

Étant Néo-Calédonien de naissance, même si j'ai perdu mes droits à travailler et à voter, j'aurais théoriquement et légalement le droit de me rendre sur le territoire librement. Or, Air France demande soit un contrat de travail (sic!) ou une caution sur place.

Je précise que la Nouvelle-Calédonie est toujours française et que c'est à elle que je dois m'adresser pour prouver ma nationalité française puisqu'elle détient toujours mes actes d'état civil et mon casier judiciaire!

Comment contraindre Air France à me vendre alors un billet aller?

Merci pour vos réponses.